



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note 2014/7

Parrainage des délégués à la COP12 de Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

La 12e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (COP12) aura lieu à Punta del Este, Uruguay, en juin 2015. Les Parties contractantes sont conscientes que de nombreuses et importantes résolutions relatives aux zones humides seront examinées à la COP12, y compris l'adoption du Plan stratégique de la Convention 2016-2021, ainsi que le budget administratif pour la prochaine période triennale.

Le Secrétariat mène la campagne de levée de fonds pour parrainer les délégués des pays en développement et assurer la représentation à la conférence de toutes les Parties contractantes. Ce soutien peut prendre des formes différentes, outre la mise à disposition de fonds comme il est habituel de le faire, il pourrait aussi consister, par exemple, en un engagement à s'autofinancer ou à financer un(e) délégué(e) d'un autre pays.

La lettre ci-jointe du Secrétaire général de la Convention de Ramsar ouvre la campagne d'appel de fonds pour la participation des délégués, au bénéfice de l'aide financière, à la COP12. Le Secrétariat serait reconnaissant si ce courrier pouvait être transmis aux départements et personnes concernés au sein des Gouvernements des Parties contractantes.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 20 novembre 2014

Annexe: lettre du Secrétaire général
Copie : Point Focal national

